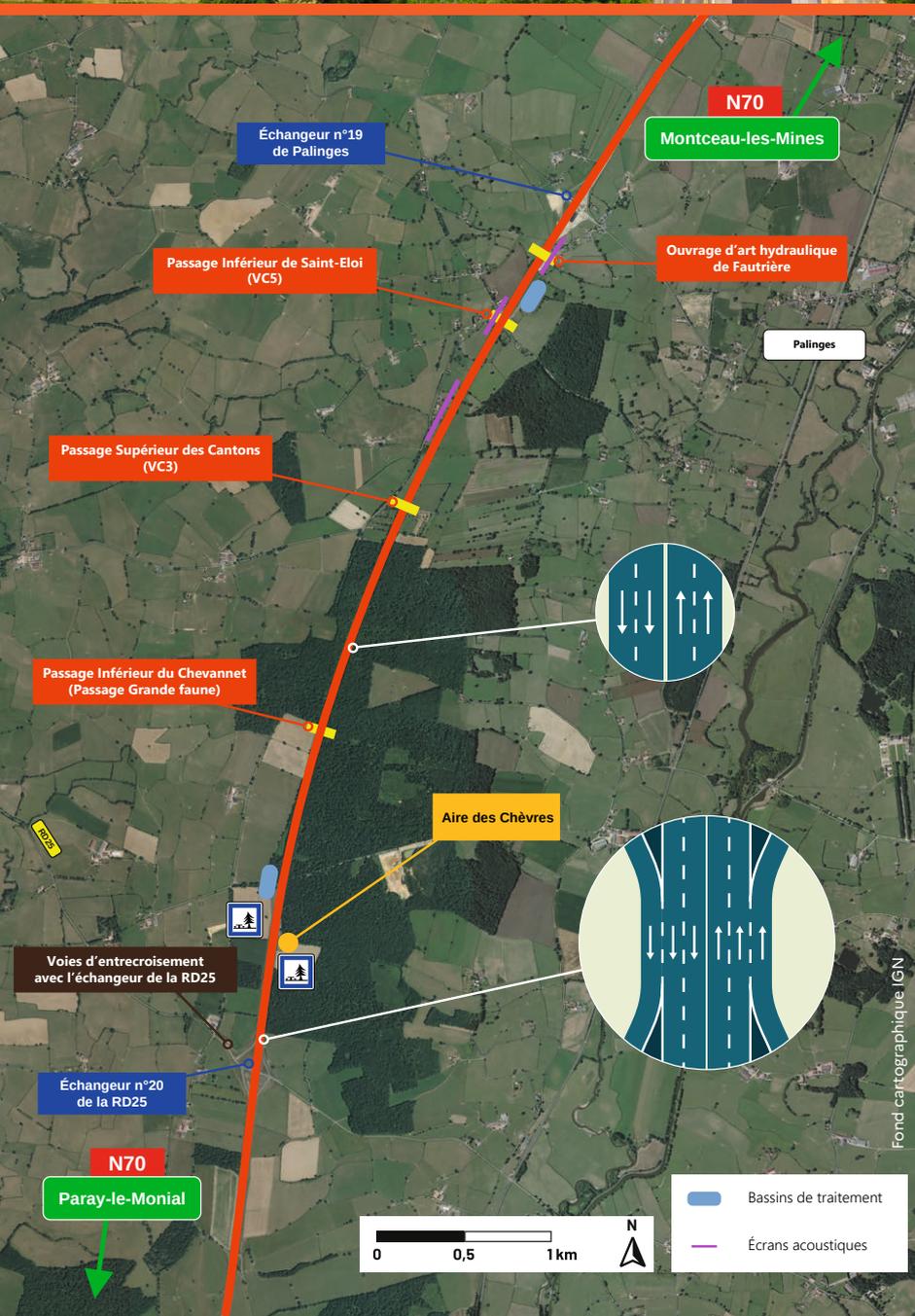


ÉTÉ 2022 ► AUTOMNE 2024



MISE EN SERVICE DES PREMIERS AMÉNAGEMENTS

- La DREAL Bourgogne-Franche-Comté poursuit l'aménagement des travaux permettant d'aménager 4,5 km en 2x2 voies afin de sécuriser la section RCEA comprise entre Palinges et la RD25.

Initiée en juin 2022, la première partie des aménagements, représentant un linéaire de 4,5 km est aujourd'hui réalisée et fonctionnelle. La mise en service du sens de circulation Paray vers Châlon est intervenue le 15 octobre 2023. L'autre sens de circulation sera mis en service à l'automne 2024.

CHIFFRES CLÉS

30 MOIS DE TRAVAUX	31,5 MILLIONS €
4,5 KM MIS À 2X2 VOIES	4 OUVRAGES D'ART
730 M D'ÉCRANS ACOUSTIQUES	7 OUVRAGES HYDRAULIQUES

TOUTES LES INFOS

www.rcea-saoneetloire.fr

À partir de mars 2023



Les usagers empruntent dans les 2 sens de circulation la chaussée neuve réalisée du sens Paray-Chalon



Le premier écran est déjà fonctionnel

EN BREF

La deuxième phase de travaux, d'une durée de 12 mois doit permettre l'élargissement de la RN70 dans le sens Chalon vers Paray, la reconfiguration des bretelles des différents échangeurs ainsi que la mise en place d'un linéaire de 505 mètres de protection acoustique.

CALENDRIER

→ JUILLET 2022 → OCTOBRE 2023

Création de l'élargissement coté Est
Prolongement de deux ouvrages d'art
Création du demi-ouvrage correspondant au passage faune au droit de l'élargissement correspondant à l'écopont

→ NOVEMBRE 2022 → JUILLET 2023

Démolition / reconstruction du pont des Cantons

→ OCTOBRE 2023 → SEPTEMBRE 2024

Basculement de la circulation sur la chaussée neuve
Construction du deuxième demi-ouvrage sur le RN70 existante pour compléter le passage faune
Requalification de la chaussée existante

NOTRE OBJECTIF : ASSURER LES CONTINUITÉS D'ITINÉRAIRE

Pour poursuivre les travaux de terrassement sur la RN70 existante, les bretelles débouchant sur les zones de chantier ont été fermées sur les échangeurs de Palinges et de la RD25.

Durant les phases ultérieures du chantier, d'autres bretelles de ces mêmes échangeurs seront fermées ponctuellement.

Des déviations seront mises en place via le réseau local.

ZONE DE TRAVAUX

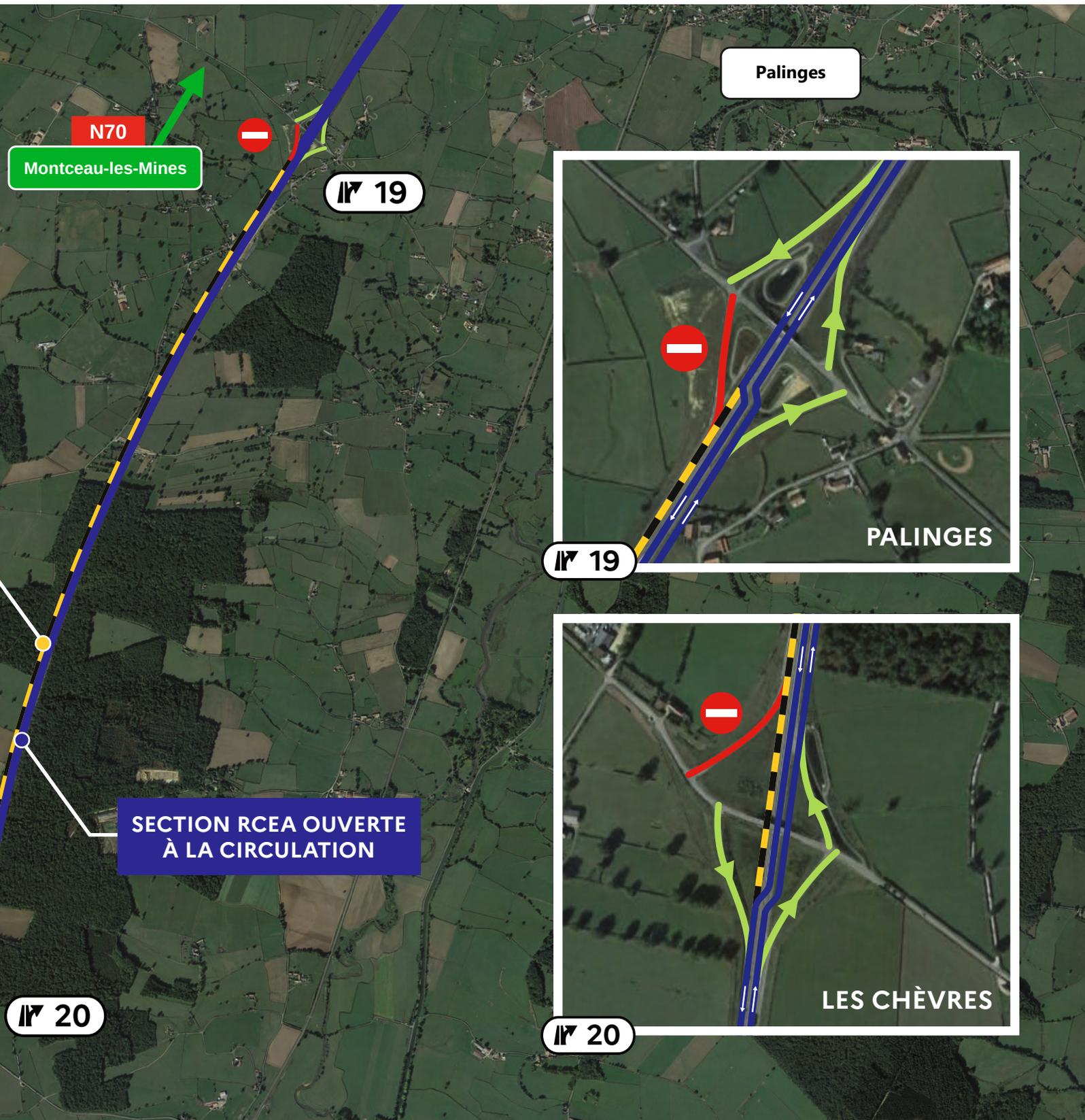




Le doublement du passage grande faune est en cours de réalisation



Achèvement du second bassin



CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET HYDRAULIQUES : DES AMÉNAGEMENTS STRUCTURANTS

Le rétablissement des continuités écologiques et hydrauliques est l'un des enjeux importants sur l'opération Palinges RD25.

NOTRE SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté a pris en compte dès le lancement la dimension environnementale de l'opération. Les choix effectués ont été guidés par la volonté de mettre en œuvre les fondements de la démarche Éviter, Réduire, Compenser.

REMÉANDRAGE DU RUISSEAU DE FAUTRIÈRE

Le ruisseau de Fautrière, dans sa partie entre les deux ouvrages réhabilités dans le cadre de l'opération, a fait l'objet d'une attention particulière lors de sa renaturation. Ainsi, l'aménagement mis en place favorise le développement de la biodiversité et la continuité écologique aussi bien en période de sécheresse qu'en période crue.

AMÉNAGEMENT D'UNE MARE DE DISSIPATION

En aval du bassin de rétention, une mare a été créée pour recueillir les eaux de drainage du bassin. La mare permet de d'assurer l'alimentation en eau de la zone humide en contre bas afin de rétablir l'écoulement naturel des eaux de cette zone.

Cette mare permet également de créer un habitat favorable au développement de la biodiversité locale.

DOUBLEMENT EN COURS DU PASSAGE GRANDE FAUNE

Lors des travaux d'élargissement de la RCEA coté est, un premier demi-ouvrage a été construit. Le basculement de la circulation sur la chaussée nouvellement créée va permettre de construire le deuxième demi-ouvrage au droit de RN70 existante, afin d'assurer la transparence de l'infrastructure pour la faune.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour veiller aux stricts respects des obligations environnementales, des contrôles sont réalisés régulièrement sur les chantiers par des agents de l'Office français de la biodiversité (OFB). Définies par l'article L.131-9 du code de l'environnement, les missions de cette "police de l'environnement" concernent notamment la politique de préservation de l'eau, de la nature et des ressources non énergétiques.



Cette opération d'aménagement fait partie du programme d'accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA en Saône-et-Loire (phase 1 et phase 2) au titre duquel près de 600M€ ont été investis par l'Etat et ses partenaires depuis 2014. A l'issue de ce programme, la quasi totalité de la RCEA sera à 2x2 voies en Saône-et-Loire, alors que seulement 50% du linéaire l'était en 2014.

Un projet co-financé par